

○ LA MONTÉE DU GRAND PLATEAU LE MORNE À LIANES, LA CROIX



> DESCRIPTION



Secteur de pentes boisées de superficie moyenne (70 hectares), situées sur les flancs nord du Piton Boucher (1070 mètres), entre 410 mètres et 771 mètres d'altitude et formées de forêts hygrophiles (ou ombrophiles submontagnardes tropicales) de belle venue, et surtout d'une indiscutable originalité au niveau de leur composition floristique, car hébergeant un certain nombre d'essences forestières présentes seulement dans cette zone.

À noter également une diversité topographique très accusée (crêtes étroites favorisant des inversions de types de végétation, ravines profondes et resserrées ; plateau assez vaste à sols très hydromorphes), favorisant la biodiversité.

> INTÉRÊTS

• **Botanique et patrimonial** extrêmement élevé, lié à la présence d'une très belle Myrtacée arborée, atteignant 50 centimètre de diamètre et 25-28 mètres de haut, le Cerise-montagne : *Blepharocalyx eggersii*, espèce endémique des Petites Antilles, dont c'est la seule et unique station connue en Martinique ; à l'existence d'une Lauracée arborée remarquable et excessivement rare en Martinique, malheureusement non déterminée avec totale certitude à ce jour (peut-être s'agit-il de *Aniba ramageana*) ; à la présence de deux espèces au moins qui ne sont représentées dans toute l'île que par un nombre extrêmement limité de stations, inférieur à 5. Il s'agit du Laurier rose montagne : *Podocarpus coriaceus* et du Merisier montagne : *Myrcia platyclada*. Notons enfin que la zone plate et très hydromorphe du Grand Plateau possède des palétuviers grands bois (Tovomita plumieri) de taille exceptionnelle pour l'espèce (jusqu'à 20 mètres de hauteur) et dont les peuplements sont les plus beaux de l'île.



Credit photo : collection Flard

Bois de 7 ans, *Meliosma herbertii*

> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

La présence de plusieurs espèces dont c'est l'unique station connue ou l'une des rares (moins de 5) stations répertoriées, justifierait que le périmètre de la ZNIEFF soit classé par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. Ce secteur domanial comprenant, en outre, une petite zone de production de Mahogany du Honduras (*Swietenia macrophylla*) déjà âgés et sous lesquels se régénère la forêt naturelle, il serait intéressant, lors des opérations sylvicoles, que les ouvriers et techniciens de l'ONF favorisent et protègent les régénérations des espèces indigènes rares citées plus haut, en particulier, Laurier rose montagne (*Podocarpus coriaceus*), Cerise montagne (*Blepharocalyx eggersii*), Bois de basse blanc (*Myrcia martinicensis*), Merisier montagne (*Myrcia platyclada*).

La ZNIEFF, par suite de sa richesse en espèces rares, doit être intégrée à la Réserve Biologique Domaniale des Pitons du Carbet.

LA MONTÉE DU GRAND PLATEAU LE MORNE À LIANES, LA CROIX

inventaire
COMMUNE
DE FONDS ST-DENIS

